

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et deux et le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Excusés : Madame GONNET, Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 13/10/2022

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

**Objet : ETAT DE NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL ET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des admissions en non-valeur de dettes irrécouvrables afin d'apurer la comptabilité de la commune.

Pour le budget principal, le montant de cette dette est de 56.00 euros. Cela correspond à des dettes de 2018 et 2021.

Pour le budget de l'eau et assainissement Le montant de cette dette s'élève à 1 140.68 € Cela correspond à des dettes de 2017 – 2018 – 2019 - 2020.

Il indique que cette opération est purement comptable et n'efface en aucun cas les dettes des débiteurs.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire.

**Le Conseil, à l'unanimité,**

**- Décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables**

**\* pour un montant de 56.00€ pour le budget principal**

**\* pour un montant de 973.20 € pour le budget eau et assainissement (un montant de 167.48 € est refusé, erreur de tiers)**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 27 octobre 2022,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Raymond GROS